

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

#### M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

# Avis public d'entrée en vigueur du règlement #5-2022

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance régulière du 9<sup>ième</sup> jour de novembre 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #5-2022.

## Règlement relatif aux divers comités consultatifs du conseil

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marcsur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 9<sup>ième</sup> jour de novembre 2022.

Sylvie Burelle

Directrice générale et greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sylvie Burelle, greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus;

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 13h00 et 15h00, ce 9<sup>ième</sup> jour de novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9<sup>ième</sup> jour de novembre 2022.

Sylvie Burelle

Directrice générale et greffière-trésorière